

## COMMUNE DE VACHERESSE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 DECEMBRE 2014 à 9 H

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2014

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, ~~DECONCHE Mikael~~, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, ~~TAGAND Jacques~~, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

*(rayez les membres absents)*

#### **1/ Délégation de l'acquisition du bien de Mme CARLETTI Véronique par la Commune à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie :**

Le Conseil Municipal doit déléguer à l'EPF 74 l'acquisition du bien cadastré section A – n° 637 et 638 aux conditions indiquées dans l'arrêté de préemption n° 2014-32 pris par Monsieur le Maire en date du 21/08/2014. Il doit également autoriser l'EPF 74 à se substituer à la Commune pour la signature de l'acte notarié chez Maître Bruno CHAUVET.

#### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal approuve la délégation à l'EPF 74.

#### **2/ Acquisition de terrain lieux-dits « La Grangette » et « La Galière » dans le cadre de la mise en place du périmètre de protection du captage :**

Suivant le plan de bornage et de division établi par la SCP BARNOUD et TROMBERT, géomètres-experts, les parcelles à acquérir sont les suivantes :

N° cadastre	Superficie	Propriétaires
C – 2658	4a93	LOLLIOZ Josiane/LOLLIOZ Stéphane
C – 2659	3a70	PETIT-JEAN René/PETIT-JEAN Raphaël
C – 2586	9a23	PETIT-JEAN René/PETIT-JEAN Raphaël

Le Conseil Municipal doit approuver l'acquisition de ces parcelles, fixer le prix d'achat et autoriser le Maire à signer les actes de vente.

#### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles ci-dessus énumérées et fixe le prix d'achat à un euro le mètre carré.

### **3/ Lancement d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de l'auberge communale d'Ubine – Fixation du montant de la redevance d'occupation :**

La Commune doit relancer la procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de l'auberge d'Ubine, l'affermage n'ayant été conclu que pour une saison, soit du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 octobre 2014.

Le Conseil Municipal doit décider de recourir à cette procédure, approuver le cahier des charges qui sera remis aux candidats et autoriser le Maire à lancer la procédure conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit également fixer le montant de la redevance d'occupation qui sera due par le délégataire ainsi que le montant de la caution.

#### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure pour l'exploitation de l'auberge d'Ubine. Le contrat sera conclu pour la saison estivale 2016 soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre sans possibilité de tacite reconduction.

Le montant de la redevance due est fixé à 4 300 € HT et le montant de la caution à 2 000 €.

### **4/ Création d'un budget annexe soumis à TVA dénommé « Lotissement Les Chavannettes » (nomenclature M14) :**

#### **Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal annule la délibération du 13 mars 2014 décidant la création dans le budget principal d'un service soumis à TVA et décide la création d'un budget annexe « Lotissement Les Chavannettes ». Ce budget sera assujéti à la TVA.

### **5/ Vote du budget primitif 2014 « Lotissement Les Chavannettes » :**

Il est proposé les crédits budgétaires suivants (montants HT) :

<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Chapitres – Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DF	011 - 6015	Terrains à aménager	56 948 €
DF	011 – 605	Achats de matériel, équipements et travaux	17 052 €
DF	042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	74 000 €
RF	70 – 7015	Ventes de terrains aménagés	74 000 €
RF	042 – 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	74 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	148 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	148 000 €

<b>Investissement</b>			
	<b>Chapitres – Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DI	040 – 3355	Travaux en cours	74 000 €
RI	040 – 3355	Travaux en cours	74 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	74 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	74 000 €

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 tel que proposé ci-dessus.

**6/ Création d'un budget annexe soumis à TVA dénommé « Exploitation auberge d'Ubine » (nomenclature M4) :**

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal annule la délibération du 13 mars 2014 décidant la création dans le budget principal d'un service soumis à TVA et décide la création d'un budget annexe « Exploitation auberge d'Ubine ». Ce budget sera assujetti à la TVA.

**7/ Vote du budget primitif 2014 « Exploitation auberge d'Ubine » :**

Il est proposé les crédits budgétaires suivants (montants HT) :

<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Chapitres – Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DF	011 – 60612	Energie-Electricité	500 €
DF	011 – 60632	Fournitures de petit équipement	500 €
DF	011 – 61522	Entretien de bâtiments	500 €
DF	011 – 6156	Maintenance	420 €
RF	70 – 70688	Autres prestations de service	1 920 €
		<i>Total dépenses.....</i>	1 920 €
		<i>Total recettes.....</i>	1 920 €

<b>Investissement</b>			
	<b>Chapitres – Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DI	16 – 165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
RI	16 – 165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
		<i>Total dépenses.....</i>	2 000 €
		<i>Total recettes.....</i>	2 000 €

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 tel que proposé ci-dessus.

**8/ Décision modificative n° 2/Budget principal :**

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

	<b>Chapitres – Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
DF	012 – 64731	Allocations chômage	+ 1 500 €
DF	012 – 6218	Autre personnel extérieur	+ 2 500 €
DF	014 – 73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 7 000 €
DF	65 – 6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+ 4 000 €

DF	67 – 67441	Subventions aux budgets annexes	+ 1 000 €
DF	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 000 €
RF	74 – 7482	Compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 15 000 €
<i>Total dépenses fonctionnement</i>			+ 15 000 €
<i>Total recettes fonctionnement</i>			+ 15 000 €

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires du budget principal telles que proposées ci-dessus.

**9/ Décision modificative n° 1/Service eau-assainissement :**

Il est proposé les ajustements budgétaires suivants :

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	023	Virement à la section d'investissement	+ 6 000 €
DF	012 – 621	Personnel extérieur au service	+ 5 000 €
DF	011 - 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 5 000 €
RF	042 – 72	Production immobilisée	+ 6 000 €
<i>Total dépenses fonctionnement</i>			+ 6 000 €
<i>Total recettes fonctionnement</i>			+ 6 000 €

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	040 – 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 6 000 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000 €
<i>Total dépenses investissement</i>			+ 6 000 €
<i>Total recettes investissement</i>			+ 6 000 €

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires du budget eau-assainissement telles que proposées ci-dessus.

**10/ Programme des coupes de bois pour l'exercice 2015 :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF et de la commission des forêts, doit approuver les coupes de bois pour l'année 2015

Parcelle	Proposition ONF	Estimation	Volume (m <sup>3</sup> )	Décision (*)
07	PRINT15	3 000 €	100	PRINT15
08	PRINT15	4 500 €	150	PRINT15
37	DEL15	3 000 €	300	DEL15
52	PRINT15	6 000 €	252	AJO (report 2016)
56		10 000 €	300	PRINT15 (coupe ajoutée, non proposée par l'ONF)
57	PRINT15	4 500 €	200	PRINT15

**(\*) Décision :**

- DEL15 : délivrance 2015
- PRINT15 : vente de printemps 2015
- AUT15 : vente d'automne 2015
- CA15 : cession amiable 2015
- PBF15 : prévente de bois façonnée 2015
- AJO : coupe ajournée
- SUP : coupe supprimée

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'ONF à l'exception des modifications portées au tableau ci-dessus, demande que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus, autorise le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage.

**11/ Demande de délivrance à l'ONF d'un lot de bois – Parcelle 12 – canton « Taverole » et désignation de trois garants :**

Lot de bois entre la piste de Choutère et le ruisseau de Taverole afin de nettoyer cette zone, limite entre la Commune de Vacheresse et la Commune de Chevênoz.

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal demande à l'ONF la délivrance d'un lot de bois – Parcelle 12 – Canton « Taverole » et désigne comme garants : MM. COULIOU Yannick, MOTTIEZ Robin et BLANC-DEPOTEX Isabelle.

**12/ Approbation du règlement cantine/périscolaire/temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

**Décision du conseil municipal :**

Le Conseil Municipal approuve le règlement tel qu'il a été élaboré par la commission affaires scolaires/cantine. Celui-ci entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**13/ Questions diverses :**

Le Maire donne au Conseil Municipal quelques informations sur les travaux en cours concernant l'alimentation en eau potable et les bâtiments.